

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

FEB 21 1980

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE  
A/35/107  
20 février 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
Point 19 de la liste préliminaire\*

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 19 février 1980, adressée au Secrétaire général par le  
Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir communiquer à l'Assemblée générale la résolution suivante /résolution 464 (1980)/ relative à l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2198ème séance, le 19 février 1980 :

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies 1/,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies."

Conformément au paragraphe 2 de l'article 60 du règlement intérieur provisoire, je vous prie également de bien vouloir communiquer à l'Assemblée générale, pour son information, le procès-verbal des 2197ème et 2198ème séances du Conseil de sécurité, auxquelles la demande d'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines a été examinée.

Le Président du Conseil de sécurité,

(Signé) Peter FLORIN

\* A/35/50.

1/ A/35/89-S/13784.